

➤ La phase d'admission : du jeudi 1er juin au vendredi 7 juillet 2023

À partir du 1er juin, les candidats vont recevoir des réponses de la part des formations sur lesquelles ils ont postulé pour l'ensemble des vœux et sous-vœux confirmés.



La date de fin de la phase principale est ramenée au vendredi 7 juillet 2023, date de fin de l'année scolaire, afin de laisser davantage de temps aux candidats et aux familles pour l'inscription et la recherche de logements éventuels.



[« Parcoursup 2023 : ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission »](#)

[« Parcoursup 2023 : les principales questions sur la phase d'admission »](#)

[Parcoursup « Nos conseils pour aborder la phase d'admission »](#)
[Diaporama de présentation de la phase d'admission Parcoursup 2023](#)



L'interface du dossier Parcoursup a été **renovée**. Plus claire, elle permet aux candidats de mieux suivre leur dossier et est compatible avec l'affichage sur un téléphone. L'application mobile est donc supprimée. **L'utilisation d'un ordinateur pour les actions importantes reste toutefois fortement conseillée.**



[« Parcoursup 2023 : nouvelle interface Candidat Livret de la phase d'admission »](#)

Les types de réponses reçues par les candidats

Pour chacun des vœux, la formation peut répondre :

- **« Oui »** : le candidat a une proposition d'admission
- **« Oui-Si »** (pour un vœu en licence) : le candidat a une proposition d'admission et s'il l'accepte, il s'engage à suivre un dispositif d'accompagnement pour renforcer certaines compétences et l'aider à réussir. Cet accompagnement est une vraie opportunité de réussite.



[Consultez la vidéo « La réponse Oui-si, c'est quoi ? »](#)

- **« Oui, en attente d'une place »** : le nombre de places disponibles dans la formation et le rang de classement du candidat ne permettent pas, pour l'instant, de lui faire une proposition d'admission. Sa position dans la liste d'attente est indiquée et va évoluer en fonction des places qui se libèrent.



[« Les listes d'attente sur Parcoursup : comment ça marche ? »](#)

- **« Oui – retenu sous réserve de la signature d'un contrat »** (pour les formations par apprentissage) : le candidat doit signer un contrat avec un employeur pour être admis dans la formation.
- **« Non »** (uniquement pour les formations sélectives et certaines formations par apprentissage) : la commission d'examen des vœux de la formation n'a pas retenu le dossier du candidat. Une notification signée du Chef d'établissement informe le candidat de la décision de refus d'admission dans la formation et l'informe de ses droits à solliciter les motifs et critères utilisés justifiant cette décision.



[« Les réponses des formations, votre droit à l'information »](#)

Communication des propositions aux candidats

Lorsqu'une proposition d'admission est envoyée, les candidats reçoivent une alerte le matin :

- Dans leur messagerie personnelle (adresse mail)
- Dans leur messagerie intégrée à leur dossier Parcoursup (rubrique « Contact »)
- Sur leur téléphone portable (SMS)

Les représentants légaux sont systématiquement prévenus, avec les mêmes messages, lorsque leur adresse mail et/ou leur numéro de téléphone ont été renseignés dans le dossier Parcoursup.

Les propositions d'admission se font au fur et à mesure et en continu. Chaque fois qu'un candidat renonce à une ou plusieurs propositions reçues, il libère des places qui seront ensuite proposées, dès le lendemain, à d'autres candidats.

[Consultez l'infographie « Phase d'admission 2023 : dates clés et délais de réponse aux propositions d'admission »](#)

Les délais pour répondre

Important

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition d'admission sont affichées en face de chaque proposition dans le dossier du candidat :

- Pour les propositions reçues entre le jeudi 1^{er} et vendredi 2 juin 2023 inclus, une réponse est attendue au plus tard le dimanche 4 juin 2023
- Pour les propositions reçues le samedi 3 juin, une réponse est attendue au plus tard le lundi 5 juin 2023.
- Pour les propositions reçues entre le dimanche 4 juin et jeudi 6 juillet, réponse attendue à J+1 (2 jours pour répondre)

Les dernières propositions de la phase principale seront envoyées le jeudi 6 juillet 2023 et les candidats auront jusqu'au vendredi 7 juillet 2023 pour y répondre.



Le candidat doit toujours veiller à bien répondre à toutes les propositions d'admission (accepter la proposition ou la refuser). Laisser passer un délai de réponse entraînera la suppression de tous ses éventuels vœux « en attente ».

Classement des vœux en attente en fin de phase principale

Nouveauté

Cette année, les candidats qui auront encore des vœux en attente le vendredi 30 juin devront les classer par ordre de préférence. Ce classement est obligatoire et devra être terminé au plus tard le samedi 1^{er} juillet 2023.

L'ordre de priorité défini par le candidat sera pris en compte par la plateforme pour l'envoi des dernières propositions à la fin de la phase d'admission qui se terminera le vendredi 7 juillet. L'objectif est d'accélérer le processus en fin de la phase principale en proposant aux candidats leurs vœux préférés et de leur laisser davantage de temps pour préparer leur rentrée (inscription administrative, recherche d'un éventuel logement).

Accompagnement des candidats en fonction de leur situation.

Les chefs d'établissement et les professeurs principaux/référents disposent d'un tableau de suivi dans la rubrique « Elèves - Pilotage - Suivi des admissions » du site de gestion, qui leur permettra d'accompagner les candidats.

→ Pour les élèves ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission

Le candidat qui reçoit une proposition d'admission, doit y répondre (accepter la proposition ou la refuser) avant la date limite indiquée dans son dossier.

Le candidat qui reçoit plusieurs propositions d'admission doit faire un choix. Il ne peut choisir d'accepter qu'une seule proposition d'admission, et doit répondre à toutes ses propositions avant la date limite indiquée dans le dossier.

S'il hésite encore entre deux propositions, dont l'une arrivée au délai de réponse et l'autre avec un délai de réponse encore en cours, il pourra indiquer « Je réfléchis » pour la proposition dont le délai de réponse est encore actif.

Les professeurs principaux seront mobilisés pour conseiller et aider ces candidats à faire leur choix sereinement, dans les délais impartis mais sans précipitation.



Sur les licences, un candidat peut avoir eu une proposition d'admission « Oui-Si » : cet accompagnement est une vraie opportunité de réussite puisqu'il propose au candidat de suivre un dispositif d'accompagnement pour renforcer certaines compétences et l'aider à réussir au sein de cette formation.

Lorsque le candidat accepte une proposition d'admission, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite maintenir ; il est essentiel de ne garder en attente que les vœux qui l'intéressent encore.

Lorsqu'une proposition d'admission est refusée, celle-ci est proposée dès le lendemain à un autre candidat de la liste d'attente.

➤ Focus : conséquence de l'absence de réponse à une proposition d'admission :

La règle est TOUJOURS la suivante : si un candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais, il perd le bénéfice de cette proposition qui sera alors proposée à un autre candidat. En revanche, s'il avait accepté une proposition d'admission, celle-ci sera conservée dans son dossier.



Si un candidat ne répond pas à une proposition dans les délais impartis, il aura 3 jours, pour préciser s'il souhaite maintenir ou pas ses autres vœux en attente. Passé ce délai, le candidat sera automatiquement considéré comme « démissionnaire » de la procédure.

✓ Classe préparatoire et Internat

Un candidat ayant formulé un vœu pour **une même classe prépa avec ET sans internat**, peut recevoir en premier lieu une proposition d'admission sans internat. Il pourra **accepter définitivement la proposition d'admission sans internat tout en gardant en attente son vœu avec internat**. Si, une place lui est proposée en internat avant le jeudi 6 juillet, il pourra accepter la nouvelle proposition d'admission et renoncer à celle sans internat.

[Téléchargez l'infographie : Vous attendez une place à l'internat, comment ça marche ?](#)

✓ Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

La **fiche de liaison**, remplie dans le dossier Parcoursup, permet d'informer la future formation d'accueil sur les aménagements dont le candidat a bénéficié pendant sa scolarité et sur ses besoins pour la rentrée prochaine. Cette fiche, facultative, peut être transmise au référent handicap de l'établissement une fois que le candidat aura accepté la formation qui lui convient.

Si un candidat ne trouve pas de formation compatible avec sa situation de handicap ou de santé, ou avec ses besoins particuliers, il peut demander le réexamen de son dossier en faisant une demande motivée à la Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) dès le jeudi 1^{er} juin 2023.



[Consultez la vidéo « Parcoursup 2023 : les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant »](#)

[Téléchargez l'infographie « Dispositifs accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. »](#)

→ Pour les candidats sans proposition d'admission

Les candidats qui ne reçoivent pas de proposition d'admission, doivent bénéficier d'un accompagnement dès le jeudi 1^{er} juin et jusqu'à la fin de la procédure Parcoursup.

○ Les candidats qui ont des vœux en attente

Pour les élèves de terminale : les professeurs principaux/référents doivent prendre contact avec ces candidats afin de répondre à leurs questions et/ou inquiétudes et de leur proposer un accompagnement individualisé, si nécessaire, en lien avec le ou la PsyEN de l'établissement.

Il est important de leur rappeler que la situation va évoluer dans le temps et que les réponses apportées par les autres candidats libéreront des places. Des indicateurs s'affichent pour chaque vœu en attente et les aident à suivre l'évolution de leur situation.

○ Les candidats dont tous les vœux sont refusés

Pour les candidats qui n'auraient formulé que des vœux pour des formations sélectives et qui auraient été refusés, **une procédure particulière obligatoire est mise en place afin d'envisager d'autres choix d'orientation et de préparer la procédure complémentaire.**

Les élèves de terminale devront être contactés individuellement par le professeur principal/référent et/ou le ou la PsyEN de l'établissement afin de faire le point sur leur projet d'orientation. Cet accompagnement spécifique permettra de les préparer à se positionner sur les formations disposant de places vacantes en **procédure complémentaire dès le jeudi 15 juin 2023.**



Les candidats sans proposition d'admission au samedi 1^{er} juillet pourront, sous certaines conditions, demander un accompagnement de la CRAES.

Des ressources sont disponibles pour vous accompagner à la mise en place de ces entretiens :

- [Fiche Onisep professeur : Accompagner les élèves ayant reçu des réponses négatives à tous leurs vœux et préparer la procédure complémentaire](#)
- [Fiche Onisep élève : Faire le point sur mon projet après réception des réponses des formations dans Parcoursup](#)

La Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CRAES)



La Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) peut faire une proposition d'admission dans une formation disposant de places vacantes, sur laquelle le candidat n'a pas été refusé, en tenant compte du projet du candidat, des acquis de sa formation, de ses compétences et de ses préférences.

La CRAES peut être saisie par le candidat depuis son dossier Parcoursup :

- **A partir du jeudi 1^{er} juin 2023 pour les candidats qui font une demande de réexamen en raison d'une situation exceptionnelle** liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de Sportif de Haut Niveau ou à leur charge de famille. **Les dossiers de réexamen sont à télécharger sur les sites académiques [d'Amiens](#) et [Lille](#)**
 - [Dossier de réexamen académie d'Amiens](#)
 - [Dossier de réexamen académie de Lille](#)
- **A partir du samedi 1^{er} juillet 2023 :**
Les lycéens de terminale ayant participé à la phase principale et sans proposition d'admission, pourront demander un accompagnement de la CRAES.
Pour les candidats autres que terminale, l'inscription en procédure complémentaire est un préalable à la demande d'accompagnement CRAES.

→ Pour les candidats se positionnant sur les formations par apprentissage

Pour les formations par apprentissage, la réponse « **candidature retenue sous réserve de contrat** » signifie que le candidat a été sélectionné et que pour avoir une proposition d'admission via Parcoursup, il doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. L'enregistrement du contrat signé avec l'employeur (CERFA) par le centre de formation, déclenchera la proposition d'admission sur Parcoursup.



Les candidats **qui acceptent une proposition sous statut étudiant, qui n'ont que des vœux en apprentissage en attente** (« en cours d'examen » ou « retenus sous réserve de contrat ») et qui souhaitent conserver ces vœux **ne doivent pas accepter définitivement la formation sous statut étudiant (le bouton « J'accepte définitivement »)**. En effet, accepter définitivement, équivaut à renoncer aux vœux en attente.

Dans un premier temps, ils doivent accepter la proposition sous statut étudiant en cliquant sur le bouton « **J'accepte** ». **Il leur est ensuite demandé s'ils souhaitent renoncer ou maintenir leurs vœux en attente : ils doivent choisir le bouton « Je maintiens »**. Ils pourront procéder à l'inscription administrative dans la formation sous statut étudiant dans l'attente de trouver un employeur.

Les 2 étapes clés de la démarche :

- ✓ Démarrer, si cela n'est pas encore fait, la recherche de contrat sans tarder en utilisant la [checklist de Parcoursup](#). La plupart des contrats d'apprentissage sont signés entre mars et octobre. La rémunération dépendra de l'âge, du secteur de l'entreprise et de la durée du contrat d'apprentissage. Vous pouvez consulter le [simulateur du site alternance.gouv.fr](#).
- ✓ Contacter le centre de formation afin de bénéficier d'un accompagnement pour la recherche de l'entreprise.



[Consultez la vidéo « Parcoursup 2023 : formuler des vœux pour des formations en apprentissage »](#)
[Consultez la page Parcoursup : « Nos conseils pour trouver un employeur »](#)



Challenge « Alternance et Stages » organisé par Jeunes d'Avenirs et France Bleu. La plateforme propose des dizaines de milliers d'offres dans toute la France, renouvelées chaque jour. Inscription gratuite sur <https://jeunesdavenirs-recrut.fr/>